

A2

# Optimiser le fonctionnement des STEP



Pollutions domestiques

Type d'action :  
Connaissance  
Investissements et travaux

Priorité 1



## Objectifs visés

2. Limiter le phosphore dans les eaux du lac
4. Améliorer et maintenir la qualité écomorphologique, physico-chimique et biologique des rivières
9. S'assurer que les eaux du lac pompées aux captages respectent les normes d'eau potable
14. Garantir une qualité bactériologique des eaux de baignade satisfaisante

## Maîtres d'ouvrage

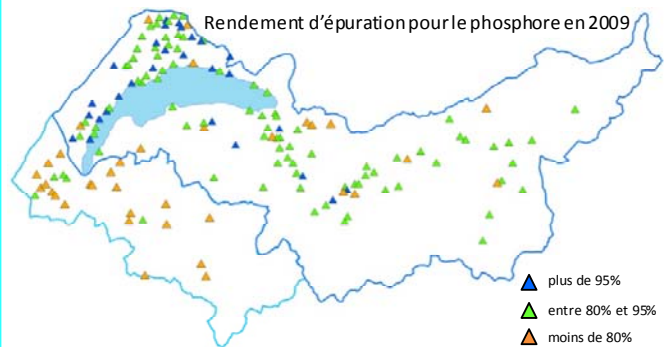
Collectivités (communes ou groupements), exploitants de STEP

## Enjeux

Les rejets des STEP apportent au Léman une partie significative du phosphore assimilable pour la croissance des végétaux et des algues, provoquant des phénomènes d'eutrophisation. Pour le phosphore, il faut atteindre le taux d'élimination le plus élevé possible. Un rendement moyen de 95% à l'échelle du bassin versant du Léman permettrait de diminuer de plusieurs dizaines de tonnes de phosphore par an les apports au Léman. Plusieurs STEP du BV atteignent 95% de rendement, mais elles ne représentent que 6% du flux total rejeté après traitement par l'ensemble des STEP du bassin. La présence d'azote ammoniacal dans les rejets d'eaux usées des STEP, a un impact non négligeable sur la qualité des écosystèmes des rivières, et notamment sur la population piscicole.

## Diagnostic

Dans le bassin lémanique, 222 STEP totalisent une capacité de traitement de 4'334'000 EH. Dans le bassin versant du Léman, les rendements d'épuration pour les paramètres DBO<sub>5</sub> et Ptot sont en moyenne supérieurs à ceux exigés par la législation avec respectivement 95% et 88%.



Concernant l'azote, 53% des STEP sont conformes à l'objectif de rejet dans les eaux qui leur est fixé pour l'azote ammoniacal.

## Descriptif de l'action

1. Favoriser l'intercommunalité et la gestion par bassin versant
2. Fixer des objectifs de rejet adaptés à la qualité des milieux récepteurs, notamment au moment des renouvellements des installations
3. Rendement Phosphore
  - STEP existantes : atteindre un rendement de 90%
  - Nouvelles STEP ou renouvellement de STEP > 10'000 EH : rendement 95%
4. Avoir une analyse critique des résultats d'autosurveillance des STEP (qualité des analyses et mesures de débits effectuées en entrée et en sortie, et aux déversements)
5. Contrôler la gestion des services publics délégués
6. Améliorer la formation des exploitants

## Leviers

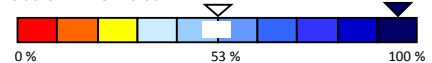
- OEaux + législations et directives cantonales Autosurveillance des STEP
- SDAGE RM 2010-2015 (objectifs de qualité des milieux)  
Autosurveillance des STEP pour les plus de 2'000 EH et exigences plus sévères pour les milieux sensibles (Arrêté du 22/06/2007)  
Prime pour l'épuration

## Indicateurs de suivi et objectif 2020

### Azote ammoniacal

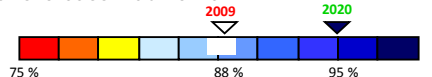
% de STEP ayant un objectif de rejet adapté à la qualité du milieu

**Objectif 2020** : 100% des STEP conformes à l'objectif de rejet fixé pour l'azote ammoniacal



### Phosphore

**Objectif 2020** : 95% de rendement moyen d'élimination du phosphore total dans le bassin du Léman



## Rôle de la CIPEL

Récolte et synthèse de données